

Niort, le 1<sup>er</sup> juillet 2008



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

Cabinet

## NOUVELLES DISPOSITIONS POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE Information à l'attention des familles

2007-2008

Affaire suivie par :  
Olivier COTTET  
Françoise LAPUJADE

Téléphone  
05 49 77 11 11  
Télécopie  
05 49 24 96 40

Adresse postale :  
61, Avenue de  
Limoges  
BP 515  
79022 Niort cedex

A compter de la rentrée prochaine, le nombre d'heures d'enseignement en école maternelle et élémentaire passera de 26 à 24 heures. Dans l'école où sont scolarisés vos enfants, la semaine sera organisée sur quatre jours, à raison de six heures par jour, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Deux heures d'aide personnalisée par semaine s'ajoutent à ces 24 heures, principalement au bénéfice des élèves des cycles 2 et 3 rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Cette aide, articulée au temps scolaire obligatoire, sera dispensée par les enseignants en très petits groupes.

Cette nouvelle organisation du temps scolaire mise en place à la rentrée 2008 a pour objectif de renforcer l'efficacité du service public d'éducation, en particulier pour les élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages. Il s'agit de « *diviser par trois en cinq ans le nombre d'élèves qui quittent l'école primaire avec de graves lacunes dans la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul* ».

Il appartient au conseil des maîtres de définir le contenu pédagogique de cette aide personnalisée, son organisation, ses modalités de mise en œuvre, de déterminer les élèves concernés et l'encadrement mis en place.

Le projet d'organisation de cette aide fera l'objet d'une consultation des collectivités territoriales concernées. Le dispositif sera ensuite arrêté par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale en charge de la circonscription avant d'être intégré au projet d'école.

Cette organisation du temps scolaire s'inscrit dans un plan global pour l'école primaire et permet la mise en place de nouveaux programmes. Ces derniers, plus concis, recentrés sur les fondamentaux, notamment la maîtrise de la langue française et les bases du calcul, entreront en vigueur à la rentrée prochaine et vous seront communiqués.

Plus que jamais le dialogue entre les familles et l'école est indispensable dans l'intérêt même des élèves. Je suis convaincue que ces nouvelles dispositions seront l'occasion de le développer encore afin que chaque élève puisse être conduit sur la voie de la réussite.

L'inspectrice d'Académie  
Directrice des services départementaux  
de l'Éducation nationale des Deux-Sèvres



Annaïck LOISEL